

BAREME DES HONORAIRES

T.V.A. 20,00 % INCLUSE

Les prix affichés sont Honoraires TTC Inclus à la charge du VENDEUR

Le montant des honoraires ne pourra excéder un maximum de :

Transactions sur immeuble d'un montant de :

Jusqu'à 55.000,00 €	5.500,00 €
De 55.001,00 € à 199.999,00 €	4.500,00 € + 3 % du prix
A partir de 200.000,00 €	6 % du prix

Transactions sur terrains :

Jusqu'à 50.000 €	5.500 €
Au delà de 50.001€	10%

Transactions sur Fonds de commerce

Jusqu'à 50.000 €	5.500 €
Au delà de 50.001€	14 %

« AVIS DE VALEUR »

Les estimations sont gratuites dans le cadre d'une mise en vente dans un délai de 3 mois par l'intermédiaire de l'agence pour une durée minimale de 3 mois sauf vente dudit bien.

Pour les estimations hors mise en vente à l'agence jusqu'à 5 pièces principales et terrain.

JOIGNY	100,00 €
5 Km autour de JOIGNY	150,00 €
Au delà (maximum 30km)	200,00 €
Au delà de 5 pièces, sur devis.	

MANDAT DE RECHERCHE D'UN BIEN A ACQUERIR

Sur Devis

Les prestations inhabituelles ou non prévues au présent barème feront l'objet d'un devis.

En cas de délégation de mandat, le montant de l'honoraire applicable reste celui du mandat principal, c'est à dire du professionnel déléguant.

La Société Nouvelle VAL D'YONNE IMMOBILIER s'est engagée à ne recevoir aucun fonds à l'exception de ses honoraires.

Honoraires en vigueur au 1er janvier 2023 applicable aux mandats signés à compter de cette date pour les agences de JOIGNY et d'APPOIGNY